

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 4 DÉCEMBRE 1891

C. A. CHÉNEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

FEUILLETON

No. 11

LE  
CHEMIN DES LARMES  
UN AMOUR DÉÇU.

(Suite.)

XI  
LA BOSSUE

—Dites plutôt parce que vous avez toujours été amoureux.

—Eh bien ! si vous voulez, mon cher hôte. Oui, à mes yeux, l'amour est tout ! Tout vient de l'amour, tout y retourne.

—Je puis être de votre avis, comte, mais à la condition que l'amour sera bien placé.

—Ce qui veut dire ?

—Que l'amour qui déroge n'est pas de l'amour.

—Par exemple, s'écria le jeune homme, voilà une étrange définition de ce sentiment qu'on appelle l'amour ! Je n'avais jamais pensé que, dans certains cas, l'amour cessait d'être l'amour ! Mais qu'est-ce que vous appelez déroger ? Voyons, monsieur, en seriez-vous encore aux préjugés sur la naissance ?

—Non. J'entends que l'amour déroge quand il s'adresse à un être indigne.

—Soit ; mais Mlle Paule Pérard n'est plus en cause, je suppose ; vous venez de me dire qu'elle méritait tous les respects et que sa famille était des plus honorables.

—J'ai dit cela et je le répète ; mais ces honnêtes gens sont des paysans ignorants ; la jeune fille est distinguée, gracieuse par nature, mais sans instruction sérieuse.

—L'instruction, cela s'acquiert comme le reste, et d'ailleurs...

M. de Vaucreux se mit à rire.

—Oh ! oh ! fit-il, que signifie ce "et d'ailleurs" ? Est-ce que vous pensez comme le bonhomme Chrysale ? Ce personnage ne connaît certainement pas la belle Paule ; mais je vous vois prêt à dire avec lui :

*Il n'est pas bien honnête et pour beaucoup de causes !  
Qu'une femme étudie et sache tant de choses,  
Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants,  
Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens  
Et régler la dépense avec économie,  
Dit être son étude et sa philosophie,  
Nos pères sur ce point étaient gens bien sages,  
Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez  
Quand la capacité de son esprit se hausse  
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chaussure*

—Eh ! non, fit le jeune homme avec un accent de mauvaise humeur qui frappa le vieillard ; mais entre l'ignorance absolue et la science il y a un abîme, et je trouve que vous êtes bien sévère pour Mlle Pérard.

Commencé sur un ton calme,

presque indifférent, l'entretien avait gagné peu à peu en animation, en chaleur, surtout du côté de Maxime.

—Là, là, mon cher comte, dit M. de Vaucreux d'un air moitié enjoué, moitié sérieux, comme vous prenez feu !... On croirait vraiment que vous êtes tombé amoureux de la belle Paule.

—Moi, amoureux ! fit le jeune homme en affectant un air dégagé.

M. de Vaucreux regarda fixement le comte.

—Mon jeune ami, répliqua-t-il en souriant, comme vos paroles, vos regards et votre attitude sont d'un amoureux.

—Vous ne le pensez pas, mon cher hôte.

—Je plaisante... Dans tous les cas, et afin de vous mettre en garde contre vous-même, je vous préviens que Mlle Pérard a un fiancé.

—Un fiancé ! exclama le jeune homme sous le coup d'une émotion visible ; mais non, c'est impossible.

—Hum, hum, fit M. de Vaucreux en hochant la tête.

Il reprit :

—Pourquoi la chose serait-elle impossible : Est-ce que Mlle Pérard n'est pas d'âge à être mariée ?

—Sans doute.

—Elle est charmante.

—Vous pouvez dire adorable.

—Eh bien, alors, pourquoi quelqu'un ne l'aimerait-il pas et pourquoi ce quelqu'un ne serait-il pas aimé ?

—Assurément elle mérite d'être aimée et elle a le droit d'aimer.

—Très bien. Il n'est donc pas impossible qu'elle ait un fiancé.

Ces questions et ces répliques avaient été échangées rapidement et avec plus de sérieux que ne comportait le sujet, en apparence.

—Seulement, répondit Maxime, le fiancé n'existe pas.

—En êtes-vous bien sûr ?

—Oui.

—Alors, mon jeune ami, en ce qui concerne Mlle Pérard, vous êtes mieux instruit que moi.

—Je sais qu'elle est aimée d'un jeune homme de Saint-Amand, que ce jeune homme l'a demandée en mariage et qu'il n'a pas été agréé.

—Malgré cela je croyais...

—Mlle Paule n'aime pas ce jeune homme, interrompit M. de Vaucreux avec une certaine vivacité ; du reste, elle ne veut pas épouser un paysan.

—Hé, mon cher comte, voilà où est le mal, le danger dont je parlais tout à l'heure... et tenez, je redoute maintenant un autre danger...

—Lequel ?

M. de Vaucreux regarda le jeune homme avec tristesse.

—Ah ! mon jeune ami, j'ai bien peur que les beaux yeux de Mlle

Pérard ne vous fassent commettre quelque grosse sottise.

—Monsieur, que voulez-vous dire ?

—Je veux dire, M. de Verdraine, que je vous vois tout prêt à aimer la belle Paule, si ce malheur n'est pas déjà arrivé.

Le jeune homme devint très rouge.

C'était une révélation.

—Un malheur, balbutia-t-il, pour quoi donc ?

—Comte, expliquons-nous franchement.

—Je pense que M. de Vaucreux ne doute pas de ma franchise.

—Non, certes, mais je me défie de votre tête. Comte, oui ou non, êtes-vous amoureux de la belle Paule ?

—Je ne peux encore répondre ni oui, ni non ; mais je n'hésite pas à avouer que cette adorable jeune fille a fait sur moi une très vive impression.

—J'avais donc raison, le malheur existe.

—Mais, monsieur...

—Malheur pour vous, comte, et malheur pour elle.

—Mais je ne vois pas...

Comte, ce que vous qualifiez de vive impression, n'osant pas vous l'avouer à vous-même, n'est pas autre chose que de l'amour.

—Soit, mon cher hôte, c'est de l'amour, je suis amoureux de Mlle Paule Pérard ; eh bien, où est le mal ? où est le malheur pour elle et pour moi ?

—Décidément, mon jeune ami, vous m'effrayez.

—Mais pourquoi, pourquoi ?

—Voyons, examinons la situation.

—Examinons, mon cher hôte.

—Vous êtes amoureux de la belle Paule ?

—C'est connu.

—Elle partagera cet amour ou ne le partagera pas.

—Le dilemme est parfait, dit ironiquement le jeune homme.

—Dans le premier cas elle sera malheureuse puisque cet amour ne saurait la mener à rien.

—Je ne réponds pas, continuez, je vous prie.

—Dans le second cas, s'est vous, comte, qui souffrirez.

—Bast : je me guérirai.

—Il faut administrer le remède au mal à son début et ne pas attendre qu'il soit incurable.

—Vous connaissez le remède ?

—Oui.

—Quel est-il ?

—Quitter le pays, mon jeune ami.

—Alors, vous me congédiez ?

—Non. Mais je veux que le comte de Verdraine, le petit-fils de mon meilleur ami, se conduise en honnête homme.

—Je vous comprends monsieur, mais la situation n'est pas complètement examinée. Si Mlle Paule Pérard m'aime ?

—Je vous ai dit : si elle vous aime, elle sera malheureuse.

—Permettez, cher monsieur, cela n'est pas prouvé.

—Comment, cela n'est pas prouvé ? Mais je n'en reviens pas moins à dire que si elle vous aimait elle serait malheureuse, puisque vous ne pouvez pas en faire votre femme.

—Je ne peux pas !... Pourtant, mon cher hôte, c'est bel et bien mon intention.

—Hein ? Mais vous êtes fou !

—Voyez, cher monsieur, répliqua le jeune homme en souriant, comme on est mal encouragé parfois à être raisonnable : je veux être un sage et à vos yeux je suis un fou !

—Votre raison ressemble tant à la folie !... Mais voyons, comte, parlez-vous sérieusement.

—On ne peut plus sérieusement ?

—J'en doute encore, malgré votre affirmation.

—Monsieur de Vaucreux veut-il me faire l'honneur et l'amitié de m'écouter ?

—Parlez.

—Le marquis de Verdraine et la baronne de Bressac, mes grands parents, sont vieux, très vieux ; ils peuvent s'en aller d'un moment à l'autre. Vous savez, ils ont parlé de ces choses devant vous, combien est grand leur désir de me voir marié. On dirait qu'ils n'attendent que cela pour s'endormir l'un et l'autre du dernier sommeil.

Je suis décidé à leur donner cette suprême satisfaction qu'ils attendent de moi, non pour qu'ils meurent contents, car je souhaite ardemment, au contraire, qu'ils vivent encore de longues années et qu'ils voient grandir les enfants de leur petit-fils.

A la ville, dans les salons, à la campagne, dans les châteaux, ils m'ont cherché une femme qu'ils n'ont pas trouvée, parce que aucune de celles qu'ils m'ont offertes ne m'a convenu. Peut-être ai-je été difficile ; mais c'est moins ma faute, je crois, que celle des jeunes filles à marier qui m'ont été successivement proposées.

Eh bien, mon cher hôte, cette femme, que ma grand-mère et mon grand-père n'ont pu trouver dans les salons et les châteaux, je la trouve aujourd'hui, moi, sans l'avoir cherchée, à Saint-Amand-les-Vignes, dans un village, dans une chaumière. Je n'ai plus à m'encacher, j'aime Mlle Paule Pérard comme jamais je n'ai aimé et j'ai pris la ferme résolution de l'épouser. Ce que me demandent mes grands-parents, ce n'est pas de prendre telle ou telle femme de leur choix, ils désirent que je me marie, voilà tout ; ils auront cette

satisfaction, cette joie si impatientement attendue.

Ces paroles furent suivies d'un assez long silence.

M. de Vaucreux paraissait agité, inquiet, et sa noble physionomie exprimait une tristesse profonde.

—Ah ! comte, comte, dit-il avec amertume, vous me faites vivement regretter l'instance que j'ai mise à vous prier de venir me voir. Comme j'avais raison tout à l'heure en disant que je me défiais de votre tête !... Où allez-vous, mon Dieu ?

Sur quelle pente êtes-vous engagé ? Ah ! prenez garde, mon jeune ami, prenez garde ! Ne vous laissez pas entraîner, réfléchissez.

—J'ai employé la nuit dernière toute entière à réfléchir.

—Eh bien, le résultat de vos réflexions est déplorable. Mon Dieu, que vont dire le marquis et la baronne ? Que vont-ils penser de moi ?

—Mon grand-père et ma grand-mère vous remercieront, monsieur.

Le vieillard secoua la tête, resta un moment pensif et reprit :

—Comte, si vous étiez réellement raisonnable, si vous vouliez m'écouter et agir en homme sérieux et en gentilhomme...

—Eh bien ?

—Vous ne penseriez plus à cette jeune fille, qui après tout n'a que sa beauté, et vous lui laisseriez épouser Etienne Denizot qui l'aime ardemment et qui la rendrait heureuse.

—Et parbleu ! mon cher hôte, répliqua Maxime avec un peu d'aigreur, je vois bien que ce n'est pas de Mlle Pérard, mais bien de E. Etienne Denizot que vous vous constituez le défenseur.

—Je m'intéresse également au bonheur de l'un et de l'autre. J'ai pour Etienne Denizot, je ne vous le cacherai pas, une affection toute particulière ; je l'ai vu naitre, je le connais, je sais ce qu'il vaut et je réponds absolument de lui. Pendant plus de vingt ans son père a été l'un de mes fermiers ; par leur travail, l'ordre qui régna dans leur maison, leurs économies, les époux Denizot ont petit à petit amassé du bien et de serviteurs sont devenus maîtres.

Le fils, excellent sujet, suit la voie tracée par son père ; il travaille, il est ordonné et constamment il augmente le bien être de sa mère et le sien. C'est bien, j'applaudis.

Etienne aime Paule, il l'aime à ce point que si elle ne devient pas sa femme il n'en épousera pas une autre ; aussi ai-je déjà essayé de faire comprendre à Pierre Rouget, et au père et à la mère de la jeune fille, que s'ils veulent le bonheur de leur enfant, il est dans son mariage avec Etienne.

Croyez-le, mon cher comte, en

me faisant devant vous le défenseur de ce jeune homme, c'est vous aussi que je défends contre vous-même.

—Je vous remercie de votre sollicitude, mon cher hôte. Je suis convaincu que M. Etienne Denizot est un très charmant jeune homme, ayant toutes sortes de précieuses qualités, et si j'eusse appris qu'il fut aimé de Mlle Pérard, je n'aurais certes pas songé à lui disputer sa conquête ; mais je sais qu'il n'est pas aimé, je sais plus encore, cher monsieur, je sais que celui qui a le bonheur d'être aimé de la belle Paule c'est moi !

—Oh ! fit M. de Vaucreux ayant l'air consterné.

—Vous comprenez, mon cher hôte, que, dans ces conditions, épris moi-même de cette délicieuse jeune fille, je ne puisse m'effacer devant votre protégé.

—Ainsi, elle vous aime déjà ?

—Oui, elle vous l'a dit ?

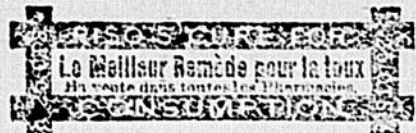
—Oh ! nous n'en sommes pas encore là tout à fait ; mais l'expression de son visage et de ses regards a été suffisamment éloquent pour me faire comprendre que mon amour était partagé.

—C'est la fatalité, murmura tristement le vieillard.

Et dans sa pensée, il ajouta : —Pauvre Etienne ! Pauvre Paule !

II  
PAYSAN ET GENTILHOMME.

Il y eut le lendemain grande chasse au sanglier. Le solitaire signalé la veille fut jeté hors de sa bauge, poursuivi à outrance, criblé de balles et finalement mis à mort ainsi qu'une laie et deux forts marcassins. Il n'était pas plus de dix heures et demie ; cependant l'on ne continua pas la chasse, les chasseurs se trouvant tous satisfaits de leurs exploits. En effet c'était une bonne journée. On rentra donc de bonne heure au château et l'on déjeûna joyeusement. On se sépara ensuite en se disant : —A demain. A deux heures, ayant changé de costume, le comte de Verdraine monta à cheval pour se rendre à Saint-Amand. Il avait hâte de revoir la belle Paule ; il trouvait que rester deux jours sans voir la jeune fille c'était long, très long. Comme tous les amoureux au début de leur passion, il éprouvait le besoin de s'enivrer des regards et des sourires de l'être aimé. Paule ne manquait ni de finesse, ni de pénétration, aussi l'impression qu'elle avait produite sur le comte ne lui avait pas échappé. (A continuer.)



GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 4 DÉCEMBRE 1891.

Reglement Concernant l'Usine a Sucre de Berthier

Les contribuables de la ville de Berthier, seront sous peu appelés à voter un règlement, par lequel, la ville de Berthier se porte garante pour le Baron Sellière et M. Alfred Musy envers les actionnaires actuels de l'Usine de Berthier, pour un montant de \$8,000, qui représente le 1er paiement sur l'achat de l'Usine qui doit être fait le 15 Janvier 1892.

D'ici là, M. le Baron Sellière et M. Alfred Musy s'engagent à payer les intérêts et mettre l'Usine de Berthier en opération, c'est-à-dire faire toutes les réparations qu'il y a à faire et dont le montant sera au moins de \$20,000.

De plus la ville de Berthier s'engage à donner à M. le Baron Sellière et M. Alfred Musy \$1,000.00 par an chaque année que l'Usine aura été en opération et cela durant cinq ans.

Voilà les obligations. Maintenant il faut bien remarquer que du moment que M. le Baron Sellière et M. Alfred Musy auront fait le premier paiement le 15 janvier 1892, la Corporation de la ville de Berthier se trouvera libérée de son cautionnement et n'aura plus rien à payer excepté \$1,000 par an durant cinq ans.

Et mettant les choses au pis : Dans le cas où après avoir fait la première campagne et avoir dépensé \$25,000 à \$30,000 les acquéreurs de l'Usine refusaient de faire le premier paiement et que la corporation de la ville serait obligée de le faire, les vendeurs consentent à donner à la corporation, pour son montant priorité d'hypothèque sur l'Usine.

De sorte que, dans tous les cas, la corporation de Berthier ne risque rien du tout.

Au contraire, la corporation à tout à y gagner, même dans ces conditions ; car, pour accorder ce montant aux acquéreurs de l'Usine, il faut annexer la propriété à la ville, et en dehors des taxes municipales dont l'exemption sera faite pour un certain nombre d'années, il y a pour \$200.00 à \$250.00 de taxes scolaires à payer et qui représenteront au moins les intérêts du montant avancé et garanti.

En dehors de tout ceci, est-il possible maintenant pour nous, de supposer que M. le Baron Sellière n'est pas sérieux dans ses projets et dans son entreprise ?

Dans ce temps où ce Monsieur, après avoir dépensé des montants considérables pour faire marcher l'Usine de Farnham, a réussi à créer un mouvement considérable en faveur de l'industrie betteravière ; dans ce temps où les gouvernements semblent s'entendre pour accorder des octrois afin de donner un essor considérable à la fabrication du sucre de betterave ; dans ce temps où toute la presse du pays s'empare de cette question et crée un mouvement extraordinaire en sa faveur ; dans ce temps où des villes importantes vont en députation auprès du Baron Sellière, qui, soit dit en passant, est plusieurs fois millionnaire, et lui offrent des bonus qui se chiffrent par \$70,000, pour établir chez eux des manufactures ; dans ce temps di-je, est-il permis pour nous, qui avons une manufacture des plus considérables et des mieux établies et qui n'avons qu'un petit sacrifice à faire pour la mettre en opération, de douter des intentions de M. le Baron Sellière ?

Est-ce que ce monsieur, ferait des frais considérables, paierait des intérêts, travaillerait sans relâche et tout cela dans le but d'avoir le plaisir de faire perdre de l'argent à la ville de Berthier ?

Il faut être plus que susceptible pour avoir de semblables idées.

Quelques-uns nous ont dit : mais si M. le Baron est si riche pourquoi demande-t-il de l'argent à la ville de Berthier ?

La réponse est bien simple : Parce qu'un homme a de l'argent et beaucoup, ce n'est pas d'abord une raison pour le donner ; mais la plus grande raison qu'a M. le Baron Sellière et nous le savons, c'est que la loi pour la protection des sucres n'est passée que pour deux années et finira en 1892.

Continuera-t-elle ensuite ? nous en sommes moralement convaincus, mais nous ne sommes pas parfaitement certains.

Voilà pourquoi, M. le Baron Sellière veut bien courir le risque d'acheter l'Usine de Berthier, pour les prix et somme de \$40,000 faire de \$20,000 à \$25,000 de réparations, déboursé au moins \$75,000 pour l'achat de la betterave et d'autres matières, risquer de perdre ensuite \$10,000 à \$15,000 dans une première campagne, mais il veut au moins que la ville de Berthier qui en retirera tous les bénéfices fasse aussi son risque et garantisse le premier paiement jusqu'au temps où la loi sera votée de nouveau.

Car comprenons le bien, au cas où la loi pour la protection du sucre ne continuerait pas, il serait impossible pour M. le Baron de faire du sucre et il serait nécessairement obligé d'abandonner la fabrication en faisant toutes les pertes relatives plus haut.

Or, comme la ville de Berthier à cette époque, sera intéressée à ce que la loi continue, ainsi que les vendeurs s'ils ne veulent pas perdre un sou, tout le monde travaillera au renouvellement de la loi.

Voilà la principale raison surtout pour laquelle M. le Baron Sellière demande une garantie à la ville de Berthier qu'il libérera certainement immédiatement après qu'elle lui aura aidé à faire passer la loi.

Et y a-t-il quelqu'un maintenant dans la ville de Berthier, qui ne trouvera pas ces raisons bonnes et valables, et qui refusera de voter le règlement tel que passé ?

Dans tous les cas, s'il y en a quelques-uns, nous nous ferons un devoir de publier leurs noms dans la GAZETTE afin qu'on les reconnaisse en temps et lieu, car ceux-là auront travaillé directement contre les intérêts les plus chers de la ville.

LA COMMISSION ROYALE

Les Commissaires royaux ne finiront pas leurs travaux avant le 9 ou 10 Décembre c'est-à-dire avant mercredi ou jeudi de la semaine prochaine.

Les commentaires vont leur train relativement à leur décision, et surtout à l'attitude que prendra le Lieutenant gouverneur.

On dit que ce dernier n'est pas sur un lit de roses et qu'il joue en ce moment son avenir.

Il n'y a pas de doute qu'il réfléchira deux fois et même sept fois dans les circonstances, avant de prendre une décision.

Tout de même, la chose publique souffre certainement beaucoup en attendant et cela par la volonté et le bon plaisir d'un homme irresponsable au peuple.

Et dire qu'en suivant la constitution on éviterait toutes ces choses !

Tous les membres du gouvernement fédéral ayant remis leurs portefeuilles depuis environ un mois, le pays se trouve conséquemment sans avisés depuis zette époque.

Le Dominion a le gouvernement personnel d'un homme non responsable au peuple, n'ayant pas de mandat, étant un simple membre du Sénat nommé par la Couronne. C'est M. Abbott qui gouverne tout seul.

LE SUCRE DE BETTERAVE

La Gazette de Montréal a publié jeudi de la semaine dernière un article d'une grande valeur sur la question du sucre au Canada. L'intérêt public nous commande de le reproduire. Voici cet article :

" Il est maintenant parfaitement établi que dans la province de Québec et dans les autres provinces du Canada, on peut fabriquer un sucre de betterave aussi beau et aussi bon que les produits des meilleures sucreries des pays européens qui se sont adonnés à cette industrie. La sucrerie de Farnham, P. Q. possède cette année 14,000 tonnes de betteraves, c'est-à-dire presque autant qu'elle est capable de convertir en sucre dans le cours d'une année. Ces betteraves ont été récoltées dans les environs de Farnham et dans d'autres localités d'accès facile en chemin de fer. La sucrerie paie \$4.50 pour chaque tonne de betteraves dérivée au chemin de fer. De plus le gouvernement provincial accorde 50 cents par tonne au producteur, à qui il demande en retour une déclaration assermentée, dans laquelle le producteur doit répondre à un grand nombre de questions concernant les frais de culture de la betterave, l'étendue de terrain consacré à cette culture et le rendement par acre de terre.

" Prises dans l'ensemble, les réponses à ces questions sont jusqu'aujourd'hui d'une nature très satisfaisante et très encourageante. Un cultivateur, entre autres, admet que la culture de la betterave lui a rapporté un profit de \$100 par acre de terre. Tous producteurs de betteraves dans l'île de Montréal sont parfaitement satisfaits. Cela est d'autant plus remarquable que les cultivateurs de l'île de Montréal sont à la porte d'une grande ville qui leur offre un marché très profitable pour toute sorte de végétaux et d'autres produits agricoles. La sucrerie est donc capable de faire concurrence à ce marché, probablement le meilleur du pays ; l'expérience démontre que même à deux pas de cette ville la betterave à sucre est la plus profitable de toutes les racines. A Ste-Thérèse, qui est situé à quelques milles au Nord-Ouest de Montréal, l'abbé Labonté, du Séminaire, a cultivé l'année dernière trente acres de betteraves.

" Cette première expérience l'a si bien convaincu de la nature profitable de cette culture que cette année il a mis trente-cinq acres de terre en betteraves ; la récolte a été très abondante et toutes ses espérances se sont réalisées.

" On ne saurait donc douter plus longtemps que la culture de la betterave à sucre, surtout la culture en grand de cette racine, ne soit une entreprise agricole d'un succès assuré.

La graine fournie aux cultivateurs par la sucrerie est d'une qualité excellente ; elle est recueillie avec un grand soin sur des plantes qui sont chaque année durant quatre ou cinq ans l'objet d'une sélection attentive.

Ces plantes sont soumises aux manipulations et aux traitements les plus savants jusqu'à ce qu'on ait constaté qu'elles ont les qualités nécessaires pour produire la meilleure graine. Les betteraves qui croissent de cette semence atteignent le plus haut degré de perfection possible au point de vue de la régularité de la forme, de la grosseur et de la richesse en sucre.

" Pour faire comprendre de quels perfectionnements et de quelles amé-

liorations la betterave à sucre a été l'objet, il suffit de dire qu'il y a environ quatre-vingts ans, en France et en Allemagne, durant l'enfance de cette industrie, on considérait comme très bon de tirer 4 ou 4½ lbs de sucre de cents livres de betteraves, tandis qu'aujourd'hui la même quantité de betteraves peut donner 12 à 14 lbs de sucre :

" Mais il y a plus. On a constaté que partout où les cultivateurs se livrent en grand à la culture de la betterave pour la fabrication du sucre, cette culture a donné un grand essor à tous les autres genres de culture, à l'élevage des bestiaux, à la production du beurre et du fromage, à celle des céréales, etc. La culture en grand de la betterave à sucre est donc une source de profits universels pour le producteur. Ce résultat est très naturel ; en effet, pour récolter des betteraves d'une qualité excellente il faut les cultiver d'après les principes de la science agricole.

" Il faut étudier la nature et la composition du sol ; il faut savoir de quels éléments sont composés les engrais, tant les fumiers que les engrais artificiels, et connaître leur effet sur la croissance et la composition de la plante. Bref, cette culture fait acquérir au cultivateur une science qui développe son intelligence et lui fait reformer entièrement son système de culture. C'est grâce à cette réforme qu'il donne ensuite à son travail plus d'efficacité et qu'il en retire plus de bénéfices.

" Voici quelques faits qui démontrent quels effets admirables est capable de produire la culture scientifique dont nous venons de parler. Après la guerre franco-prussienne l'énorme indemnité de cinq milliards de francs que la France s'est vue obligée de payer à l'Allemagne a été fournie à même l'or des paysans français désireux d'acheter avec cet or des rentes sur l'Etat. Dernièrement l'emprunt de cent millions émis en France par la Russie a été souscrit par la même classe de personnes, qui ont même offert cinq fois cette somme, si la Russie en voulait davantage.

" Assurément il doit y avoir une cause spéciale à cette fortune chez une classe de personnes qui n'a pas coutume de posséder beaucoup d'argent.

" La raison, la cause, c'est qu'en France la culture de la betterave pour la fabrication du sucre a été la cause d'un si grand perfectionnement dans les méthodes de culture que l'agriculture y rapporte aujourd'hui de gros bénéfices.

" En ce moment, le Canada importe pour \$15,000,000 de sucre par année. Ce sont quinze millions de piastres, en or, qui sortent tous les ans du pays. Le sucre acheté avec cet or est consommé et au bout de l'année il ne reste plus rien de ces quinze millions.

" Chaque année voit recommencer ce drainage sur la richesse nationale. Si au lieu d'envoyer tous les ans \$15,000,000 en pays étrangers pour acheter du sucre, nous produisions nous-même ce sucre sur nos terres et dans nos sucreries ? Il dépend de nous de le faire. Nous avons un climat et un sol qui possède ni les qualités nécessaires à la production de la meilleure betterave à sucre.

" Qu'on fasse des efforts énergiques et intelligents pour fonder au milieu de nous des fabriques de sucre de betterave, et ten peu d'années nous aurons le plaisir de nous voir indé-

pendants des planteurs étrangers. Quinze millions de piastres distribués tous les ans à nos cultivateurs et aux ouvriers canadiens employés dans les sucreries, cela ne signifie pas seulement la conservation de sommes énormes dans notre pays, mais encore l'encouragement et le développement de tous les genres d'industrie et l'accroissement sur toute la ligne de la prospérité nationale.

" Sans doute, c'est une œuvre considérable qu'il s'agit de faire. Cette industrie rencontre de l'opposition et elle est en butte à bien des préjugés. Elle aura besoin pendant quelque temps de la protection du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

" A l'heure qu'il est, le gouvernement de Washington et les gouvernements des états américains les plus propres à la culture de la betterave unissent leurs efforts pour implanter l'industrie du sucre de betterave aux Etats Unis.

" Un grand nombre de capitalistes étrangers vont certainement investir leur argent dans cette entreprise. Le Canada ne devrait pas rester en arrière des Etats-Unis. Nous avons tous les avantages nécessaires pour ne pas redouter la concurrence de nos voisins du Sud ; cependant nous ne réussirons qu'au prix des efforts les plus énergiques. Nos gouvernements doivent faire tout en leur pouvoir pour encourager cette industrie au moyen d'une législation sage et de gratifications libérales ; qu'ils le fassent.

" Qu'on se livre à cette entreprise avec intelligence, avec énergie et avec espérance, et nous verrons dans peu d'années les fruits d'une politique aussi sage que celle-ci. Comme pour les pays de l'Europe qui se sont livrés en grand à la fabrication du sucre de betterave, cette industrie sera pour le Canada une source certaine de prospérité."

On nous apprend que des personnes influentes font en ce moment des démarches auprès du gouvernement d'Ottawa pour obtenir un bonus durant vingt ans sur le sucre de betterave. Nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître l'opportunité de cette démarche.

Nous devons en même temps, féliciter le baron Sellière, un des propriétaires de l'usine de Farnham, de l'énergie et de la persévérance qu'il déploie pour assurer le succès de cette sucrerie. L'œuvre à laquelle il se dévoue en ce moment est pour nous une œuvre nationale.

C'est la révérende sœur Marie de la Charité, l'assistante-supérieure de l'Asile de la Longue-pointe, qui remplace provisoirement feu la révérende sœur Thérèse, en attendant la nomination de la nouvelle supérieure.

M. Rodolphe Tourville, fils de l'honorable M. Tourville, conseiller législatif, de Louiseville, est parti le 1er décembre pour l'Europe.

Le Canadien publiait mercredi la dépêche suivante de Montréal :

" Les juges Jetté, Davidson et Baby se sont réunis aujourd'hui dans l'appartement du juge Davidson. Il est évident qu'ils sont à délibérer et que personne ne connaît encore leur avis. Leur responsabilité est immense, car ils sont en fait substitués au parlement pour juger un acte administratif du gouvernement."

Le Pont de la Rivière Bayonne.

(Au-dessous de la ville de Berthier)

(Suite.)

L'Hon. Jacques Cuthbert, père, cependant, s'y opposa de toutes ses forces, et pour des raisons dont nous laissons l'appréciation au public. Il écrivit une requête au gouverneur en opposition à celle de ses censitaires, le 27 mai 1780, ainsi qu'il le dit lui-même dans une requête à lord Germaine, comme on le verra plus tard, et dans les termes suivants. Nous croyons que M. Cuthbert écrivit sa requête en français, du moins elle se trouve en cette langue dans les archives.

D'ailleurs il écrivait au général Haldimand, d'origine suisse, et qui devait mieux connaître le français que l'anglais, son journal intime\*\*\*\* étant écrit en français. (1)

" A son Excellence (2), Frélicie Haldimand, capitaine général et gouverneur en chef de la province de Québec ; général et commandant en chef des troupes de sa majesté en la dite province et frontière.

" Requête de Jacques Cuthbert, écuyer, membre du conseil législatif de sa majesté pour cette province, seigneur de Berthier et autres lieux, etc, etc, etc.

" Requêteurs très humblement qu'ayant été informé qu'il a plu à votre excellence d'ordonner de construire un pont sur la rivière de Berthier, qui seul appartient à votre suppliant, il se trouve obligé, quoiqu'avec répugnance, non seulement par la justice qu'il se doit à lui-même et à sa famille, mais encore par la confiance que ses censitaires ont en lui, de représenter à votre excellence le dommage particulier et considérable qu'il en recevrait, et les préjudices, que souffriraient ses censitaires, ainsi que la plupart des habitants de ce district si votre excellence faisait mettre son ordre en exécution.

" Que suivant le titre, en vertu duquel votre suppliant a acquis et joui de la seigneurie de Berthier, qui a été concédée à M. L'Estage (3) par MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de cette province, le 31 avril 1732, et ensuite confirmé par sa majesté très chrétienne, il lui a été concédé particulièrement toutes les rivières, ruisseaux, lacs, qui peuvent se trouver dans l'étendue de la dite seigneurie.

" Que la rivière de Berthier est précisément dans l'étendue de la seigneurie de Berthier, qui, en vertu de son titre, est sa propriété, ainsi qu'il en a joui, et qu'en ont joui, ses prédécesseurs avant lui.

" Que le droit seul de passage sur cette rivière qu'il afferme lui donne un revenu de £58 courant par année, dont il sera privé, si votre Excellence persiste à faire construire le dit pont.

" Que dans le temps où votre suppliant a acquis la seigneurie de Berthier, (1) il y avait un moulin à scie construit sur la rivière Berthier, que depuis quarante ans ses prédécesseurs affermaient cent lous par année, et qui, à cause de la navigation libre et ouverte de la dite rivière, a considérablement augmenté de valeur depuis qu'il est entre les mains de votre suppliant, et qui serait réduit à rien ou peu de chose, si la rivière n'était point libre.

" Que votre suppliant a, en outre, deux moulins à farine sis sur la rivière de Berthier à six milles de distance de l'entrée de la dite rivière, qui, à cause de la libre navigation [tant pour les vaisseaux de forto

(1) Rapport sur les archives fédérales 1889.  
(2) Arch. Canadiennes.  
(3) Erreur. Voir Histoire de Berthier, p. 15, 17 et 29.  
(4) Le 7 mars 1765. Voir Hist. de Berthier, p. 33.

charge que pour les petites barques] à peu de distance des moulins, lui rend un revenu annuel de trois mille minots de blé; et qu'il est probable qu'ils ne lui en produiraient point la moitié, si on arrêtait la navigation; non seulement, comme votre excellence le voit, à son grand préjudice, mais encore au désavantage et dommage de ses censitaires, qui, la plus grande partie, par la situation commune de la rivière, apportent leurs blés par eau au moulin, ce qui est pour eux plus aisé et moins dispendieux que de les amener par terre, si la navigation était fermée, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

"Et qu'il sera de plus bien dur aux habitants des autres seigneuries, tant du nord que du sud du fleuve St-Laurent, qui, dans les années de sécheresse, lorsque la plus grande partie des moulins de campagnes ne peuvent tourner, faute d'eau, sont obligés de venir à ceux de votre suppli-ant apporter leurs grains, de ne pouvoir les transporter par eau, mais d'être obligés de mettre à terre à l'entrée de la rivière et louer ensuite des voitures à des frais considérables, pour les y conduire par terre.

"Que, de tout ceci, il est évident que le pont, que votre Excellence a ordonné de construire, sans doute sur l'espérance et dans la vue du lieu et de l'avantage du public, et des sujets de sa majesté en général, auxquels vous faites toujours attention, serait, au contraire, préjudiciable autant aux intérêts de votre suppli-ant [comme il a déjà été démontré] qu'ils le sont au détriment des véritables intérêts des habitants en général.

"Pourquoi votre suppli-ant, qui se repose sur la justice et l'équité de votre Excellence, soumet à votre sérieuse considération le véritable état des faits ci-dessus, dont, sans doute, votre Excellence n'a pas en connaissance; persuadé qu'il est que l'amour, qu'a votre Excellence pour la justice, lui suggérera tout ce qui doit et peut se faire à cet égard.

"Et votre suppli-ant ne cessera de prier, etc, etc.

"JAMES CUTHBERT."

En réponse à cette requête, le gouverneur, qui l'avait prise au sérieux écrivit la lettre suivante à l'honorable M. Cuthbert: [1]

"Québec, 6 Juin 1780 (2)

"Monsieur,

"J'ai reçu votre requête par M. Charles Grant. Le service du roi (3) exige que les communications entre les différents postes, que j'ai cru à propos d'établir, soient aussi faciles et promptes que possible. J'ai en conséquence, ordonné à l'ingénieur de jeter sur la rivière de Berthier un pont de vaisseaux, de telle manière qu'il puisse, dans l'occasion, livrer passage aux bateaux: ce qui rendra ce pont aussi peu dommageable que possible à vos habitants et à vous-même. Je m'occuperai plus tard des autres choses contenues dans votre requête:

"Je suis, monsieur, etc.,

"FRED. HALDIMAND."

Le même jour, le gouverneur écrivait au capitaine Twiss la lettre suivante: [4]

"Québec, 6 Juin 1780 (5)

"J'ai reçu de M. Cuthbert une requête me représentant que le pont de bateaux, que je vous ai ordonné de jeter sur la rivière de Berthier, sera, pour ses habitants et pour lui, la source de grands inconvénients. Dans mon opinion, on obviara à ces inconvénients, pour ce qui regarde ses moulins de différentes sortes et les intérêts des habitants.

(A suivre.)

- (1) Arch. Canad. Série 2, vol. 20, page 104.
(2) Nous traduisons de l'anglais.
(3) Georges III
(4) Arch. canadiennes.
(5) Nous traduisons de l'anglais.

St. JACOBS OIL
GRAND REMÈDE
CONTRE LA DOULEUR
GUÉRIT:
RHUMATISME
NEURALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO,
DOULEUR DERSALE, TIC DOLÉREUX,
MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS,
MAUX DE GORGE
ENGOREMENT, ENGÈLURES,
ENTORSES, FOLURES,
CONTUSIONS, BRÛLURES, ETC.
En vente chez tous les pharmaciens, et
marchands généraux. Prix, 10 c. la bouteille.
Envoyé par la poste au réception du prix.
THE CHARLES A. VOGELER CO., Baltimore, Md.
Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont.
20 mars 1891.

NOTES LOCALES

M. le Dr A. F. Fleury, de Lanaudière, était en cette ville mardi.

Il y aura mercredi prochain, deuxième mercredi de Décembre, réunion du Conseil de Comté.

Dans ce temps-ci les chemins sont dans un état impraticable et nous voyons bien peu de gens de la campagne.

La retraite pour les hommes de la Congrégation commencera ce soir et se terminera mardi prochain, fête de l'Immaculée Conception.

Nous engageons nos lecteurs à lire les articles de la GAZETTE de Montréal et du MONDE sur la betterave à sucre et que nous reproduisons aujourd'hui.

La campagne de Farnham étant maintenant terminée quant au moins à la betterave, M. Auguste Moreau, un des principaux employés, nous est revenu à Berthier.

Nous apprenons avec plaisir que l'honorable A. H. Paquet semble prendre un peu de mieux depuis la visite que lui a faite, la semaine dernière, le Docteur Hingston de Montréal.

Il est maintenant décidé qu'il y aura un bazar cet hiver au profit du collège St-Joseph de Berthier.

Madame George Champagne sera présidente et Madame Omer Destalier vice-présidente.

Notre député aux Communes, M. C. Beausoleil est venu passer la journée de samedi dernier à Berthier.

Il est reparti samedi soir pour St-Gabriel où il a passé la journée de dimanche.

Il est probable, si rien empêche, que M. Beausoleil soit à Berthier demain et dimanche.

Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche de publier aujourd'hui un compte rendu de la fête donnée au Révé. Messire Brien, curé de St-Cuthbert, le 30 novembre dernier à l'occasion de la St-André et qui nous est envoyé par un paroissien de St-Cuthbert.

et aussi une chronique de notre correspondant Z. P.

Nous nous ferons un devoir de les publier dans un prochain numéro.

Nous regrettons d'apprendre la mort du Révé. Messire Brassard ancien curé de St-Michel des Saints.

Les funérailles ont eu lieu la semaine dernière en cette paroisse, dans la chapelle que s'était fait construire ce digne prêtre, au milieu de ses colons qu'il aimait tant.

Le Conseiller Lavalée qui a été le seul à voter contre le règlement qui doit assurer la mise en opération de l'Usine de Berthier, est-il le même qui a fait voter dernièrement \$300 à la ville de Berthier dans un procès qui le concernait et pour les frais duquel il devait se porter garant, et dont la conduite n'a pu être qualifiée autrement qu'odieuse, par l'Hon. Juge président la Cour?

Et c'est avec ça qu'on espère faire marcher une ville dans la voie du progrès.

Que c'est triste!!!

Nous apprenons avec plaisir qu'une société vient de se former pour exploiter en grand, la distillerie de MM. Greynald et Bran.

Cette Compagnie qui a nom: "La Compagnie Canadienne des Alcools" compte au nombre de ses membres des capitalistes bien connus à Montréal, tels que MM. A. C. Chaput, U. Garand, C. Beausoleil et J. M. Fortier.

Ces messieurs sont venus mercredi dernier à Berthier pour visiter la manufacture déjà existante et s'en sont déclarés entièrement satisfaits.

La mise en opération de cette distillerie, qui devra certainement maintenant avoir lieu sera de nature à contribuer à la prospérité de la ville et nous nous en réjouissons.

Nous avons fait erreur la semaine dernière en disant que Madame Dr Serre avait gagné à la rade faite par Madame Giroux, une canne à pommeau d'or et Madame Louis Dupuis une bannière, c'est le contraire qui est vrai.

Il y aura demain soir, à l'hôtel de ville une assemblée de tous les contribuables de la ville pour discuter le règlement accordant une garantie pour l'achat de l'Usine de Berthier.

Arrivés à L'HOTEL GUILMETTE ces jours derniers:

- MM. J E Labelle, M V Joliette, H Costigan, Montréal, J P Larriver, do, W P Lynch, do, J L Pelletier, do, Geo Edwards, do, J H Clerck, do, X Gavarret, do, J C Coping, do, C Beausoleil, do, U Garand, do, J M Fortier, do, A J Chaput, do, H Laroque, do, C H Stickle Toronto, N Langlois, Trois-Rivières, Dr Fleury, Lanaudière, Jos St-Jacques, Sorel, L P Roberge, St-Cuthbert, W R Dalby, Toronto, M A Kingman, Saratoga.

FRAIS ET VIGOUBEUX.

Par une belle matinée et sur une belle route, qu'y a-t-il de plus fortifiant qu'une promenade en bicyclette? Mais lorsqu'il s'agit d'un concours de courses, la suggestion de M. Geo. Phillips, secrétaire du Leinter Cycling Club de Dublin, Irlande est de circonstance: "J'ai trouvé dans l'Huile de St-Jacob un remède précieux contre les efforts et les entorses, et plusieurs membres du club partageant ma manière de voir." On devrait se mettre cela dans la tête.

C'EST LE TOUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Article reproduit du "MONDE" de samedi:

M. le baron de Sellière, président de la compagnie de sucre de betterave de Farnham, accompagné de quelques industriels et capitalistes de Montréal, a eu une entrevue hier à Ottawa avec le premier ministre et le ministre des douanes et le ministre des finances.

On sait qu'à la dernière session le gouvernement a fait voter une prime de 2 cts par livre de sucre fabriqué avec des betteraves cultivées dans le pays, mais le gouvernement n'a promis cette prime que pour

cette année et l'année prochaine. M. Sellière demande au gouvernement canadien d'imiter le gouvernement américain qui accorde une prime semblable pour vingt ans.

Nous sommes convaincus que si jamais cette industrie s'implante solidement ici, elle sera la fortune de la province de Québec, comme elle a fait celle du nord de la France, et d'une grande partie de l'Allemagne.

La culture de la betterave fait faire d'énormes progrès à l'agriculture, entraîne nécessairement l'élevage des animaux de boucherie et crée des centres industriels qui sont autant de marchés pour l'écoulement des produits de la ferme.

D'ailleurs, le gouvernement doit bien écha à la province de Québec.

On sait les sacrifices que la Confédération a faits pour le Manitoba et le Nord-Ouest: Ontario possède ses distilleries et ses brasseries, et ses industries protégées par un tarif prohibitif ont fait la richesse des campagnes à l'ouest de Toronto.

Pour permettre aux provinces maritimes d'exploiter leurs mines, on a construit aux frais du public chemins de fer sur chemins de fer et on a taxé le charbon et les minéraux de la Pennsylvanie.

Aujourd'hui il s'agit de faire quelque chose pour Québec, et assurément le gouvernement aurait mauvaise grâce à se laisser tirer l'oreille. Nous avons bon espoir que M. Abbott se rendra au désir unanime de la population de cette province et ne voudra pas nous faire perdre le fruit des sacrifices faits et des progrès déjà réalisés. L'usine de Farnham est maintenant en pleine opération depuis trois ans, et nous avons à Berthier et à Coaticook des usines qui ont coûté des sommes considérables.

Pour agrandir les opérations de l'usine de Farnham et remettre les autres en activité, on n'exige aucun nouveau sacrifice du gouvernement. On lui demande simplement d'accorder pour une plus longue période la prime qu'il a promise pour deux ans.

Comme nous le disions au commencement, aux Etats-Unis cette prime est promise pour vingt ans et cette différence dans la politique des deux pays est toute à notre détriment en ce qu'elle détourne les capitaux du Canada pour les faire affluer aux Etats-Unis.

Il y a actuellement de vingt à trente usines de betterave dans les Etats de l'ouest, et nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que les trois quarts de ces établissements ont été fondés par des capitaux européens attirés par la politique avantageuse des Etats-Unis.

MORT SUBITE.

Les nombreux amis de M. Edouard Béland cultivateur de St-Barthélemy, ont appris avec regret sa mort presque subite, arrivée samedi dernier à Montréal.

M. Béland était en cette ville depuis le vendredi, en visite chez son beaufrère M. Louis Fautoux, marchand.

Samedi il fut pris d'une attaque de paralysie et mourut quelques heures après.

M. Béland était âgé de 66 ans. C'était un cultivateur des plus riches de St-Barthélemy où il était universellement estimé.

Les restes mortels du défunt ont été transportés à St-Barthélemy dimanche après-midi et les funérailles ont eu lieu lundi matin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

AGENCE GÉNÉRALE FRANÇAISE
C. ALFRED CHOUILLON,
12 & 14 RUE ST-JEAN, 9 & 11 RUE ST-ALEXIS, MONTREAL.
Seul agent au Canada pour le BEAUFORT BOTTLE, reconnu le meilleur de tous les cognacs au Canada.
pour les vins de PORTO et SHERRIS, de la maison A. R. VALDESINO, Porto et Jerez de la Frontera.
pour le Rhum St-James.
pour les Liqueurs françaises fin s
pour les Chartes et Saufornes, de l'importante maison A. LALANDE & CIE, Bordeaux.
pour les CONSERVES ALIMENTAIRES, des célèbres maisons FLEIX LOTIN, Paris, R. ROBERTY & CIE, Grasse et Paris, L. FONTAINE, Paris, comprenant les HUILES D'OLIVES SUPERFINES.
Spécialité de VINS DE MESSE approuvés par les AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES, de L'ÉTRANGER et du PAYS.
GINN, WHISKIES, Etc, Etc, Etc.
Spécialité de REMÈDES FRANÇAIS. Toujours en stock.
Avril 1891.

VENTE
PAR LE
SHERIFF
NO. 3606.
BRIZARD
DIT
ST-GERMAIN
VS.
BARON
Latraverse

- 1o. Un morceau de terre situé en la paroisse de St-Cuthbert, No. 609 du cadastre officiel, avec moulins et autres bâtisses dessus érigés.
2o. Un autre morceau de terre situé au même lieu, No. 847 du cadastre officiel, avec les bâtisses dessus érigés.
3o. Un morceau de terre situé en la paroisse de St-Gabriel de Brandon, No. 232 R du cadastre officiel, avec les bâtisses dessus érigés.

Vente des deux premiers lots à la porte de l'Eglise de St-Cuthbert, le DOUZE DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et du troisième lot, à la porte de l'Eglise de St-Gabriel de Brandon, le même jour à QUATRE heures de l'après-midi.

P. GUEVREMONT,
SHERIFF.

Bureau du Sheriff,
Sorel, 2 Déc. 1891.

Mois de Novembre.
Petit mois des Ames du Purgatoire par M. A. G. In-48, le cent \$3.00 la douzaine 40c., l'exemplaire 5c.
En vente à la librairie
J. B. ROLLAND & fils,
12 et 14, rue St-Vincent,
Montréal.

AVIS.
Toutes personnes endettées envers la succession de feu Elie Pellerin sont notifiées d'avoir à s'acquitter sous un mois de cette date, entre les mains de O. Lavalée, notaire, de la ville de Berthier, sous peine d'être poursuivies en justice.
G. G. GAUCHER,
Exécuteur testamentaire.
Berthier, 13 Octobre 1891.

A VOUS MESSAMES.
Si une femme veut engraisser vite, se guérir de la maladie si commune à son sexe, jouir d'une bonne santé et aimer le vie, nous lui conseillons d'essayer une bouteille de "Régulateur de la Santé de la femme" du Dr J. Larivière. C'est le Tonic des nerfs par excellence, stimulant sans égal qui dispose à la gaieté, chasse les voiles sombres de la mélancolie. Une cuillerée à soupe de "Régulateur" pris avant chaque repas relève les forces, arrête toute douleur, donne appétit et facilite la digestion. En envoyant 25 cents en timbres-poste pour un "Female Porous Plaster" du Dr J. Larivière (le meilleur emplâtre pour les femmes), vous aurez tous les renseignements et certificats concernant ce merveilleux remède. Pour toutes informations écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville R. I.
MM. EVANS & Sons, Montréal P. Q. sont les Agents généraux pour le Canada, pour fournir mes remèdes aux pharmaciens et marchands.

FOR OVER FIFTY YEARS
Mrs WINSLOW'S SOOTHING SYRUP has been used by millions of mothers for their children's colic, teething, diarrhoea, and other ailments. It is described as a safe and reliable remedy for all these troubles. It is a simple and effective remedy for all these troubles. It is a simple and effective remedy for all these troubles.

La Consomption Guérie.
Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des Poux-mont de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvés ces remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal.

W. A. NORRIS,
820 Powers' Block, Rochester, N. Y.
12 juin 1891.

ADVERTISING.
If you wish to advertise anything anywhere at any time write to GEO. P. ROWELL & CO., No. 10 Spruce St., New York.
VERY one in need of information on the subject of advertising will do well to obtain a copy of "How to Advertise" 368 pages, price one dollar. Method, postage paid, on receipt of price. Contains a circular compilation from the American Newspaper Directory of all the best papers and class journals, gives the circulation rating of every one, and a good deal of information about rates and other matters pertaining to the business of advertising. Address ROWELL'S ADVERTISING BUREAU to Spruce St., N. Y.

**ADRESSES.**

**A. DEMERS,**  
AVOCAT.  
RUE EDOUARD, BERTHIER.

**GERMAIN & CHENEVERT,**  
AVOCATS.  
BUREAU DE La Gazette de Berthier,  
BERTHIER, Q.

**DR C. LAFONTAINE,**  
MEDECIN et PHARMACIEN,  
RUE EDOUARD - - BERTHIER

**F. J. A. DEMERS,**  
HORLOGER ET BIJOUTIER,  
PLACE DU MARCHÉ  
BERTHIERVILLE.

ETABLIS EN 1877.

**J. O. WEILBRENNER,**  
Agent d'Affaires et Encanteur  
POUR LE  
DISTRICT de RICHELIEU.

Ce monsieur porte une attention toute spéciale pour affaires de Collections de comptes, billets, etc.—Affaires de faillite—Inventaire, Achat de Livres de crédits—Marchand à Commission—Vente privée ou à l'encan de propriétés ou fonds de commerce et peut offrir les meilleurs références.  
POSTE BOXE 415—SOREL.  
9 août 1889.

**A VENDRE**

Une maison et une boutique de forge avec tous les outillages, dans le village de St-Gabriel de Brandon. Le tout est en parfait ordre et tout à fait neuf.  
La vente sera faite à des conditions bien faciles  
S'adresser à  
**DAVID PROVOST,**  
Charretier  
St-Gabriel, 17 Oct. 1890.

**Drs Trestler & Globensky**

CHIRURGIENS-DENTISTES,  
No. 1592, RUE NOTRE-DAME.  
Pres du Palais de Justice, — MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

**C. F. F. TRESTLER, L. C. D.**  
**STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D.**  
30 av. 58.

**LA PREVOYANCE**

**A. GASNIER,**  
MONTREAL.

Vente et achat de FONDS DE COMMERCE. Nous avons toujours à vendre ou à louer, hôtels, restaurants, confiseries, magasins de tabac et de fruits etc., à tous prix et dans tous les quartiers de Montréal, et la province. Les personnes ayant des établissements à vendre, à la ville ou à la campagne, peuvent s'adresser en toute confiance au No 1572, rue Notre-Dame, bureau de la Prévoyance.  
11 juillet 1890.

A vendre ou échanger contre propriété ou commerce, propriété et hôtel, à 20 minutes de Montréal, 2 d'un dépôt, rond de courses en arrière de l'hôtel, club y attendant de 80 membres 1er Sportman de Montréal.  
Conditions faciles.

A vendre à Montréal pour se retirer des affaires, grande chance, une manufacture de 1er classe, Article d'usage journalier vendu par les groceries, grands profits.

A vendre à Montréal, rue Notre-Dame, pour cause de cécité. Magasin d'articles de pêche et de chasse, nouveau modèle, 12 ans d'existence, 80c dans la piastra.

A vendre à Montréal, pour cause de maladie, ancien hôtel, 30 chambres, au centre des affaires.  
Bonne clientèle.

S'adresser à A. Gasnier, bureau de la Prévoyance 1572 rue Notre-Dame Montréal.

**"THE WORLD DO MOVE!"**

And at such a lively pace too. Takes you all your time to keep up with it. Old times are having a hard time—Stupidity dies hard.  
**E. E. Eddy's Indurated Fibre Ware** has completely killed the **Old Wooden Bucket**, so sweet to sing about in connection with the moss-covered well, but **To Smell! A very Abomination.**

None, thank goodness. No more vile odors. No more hoops to fly off. No more leaky PAILS AND TUBS. No more misery for chambermaids. This ware is always sweet at the first kiss of love. But, unlike love, sweet all the time. Wouldn't smell a mite in 20 years—wouldn't shrink a particle in a life-time. Indestructible—impervious to liquids.

Before **Eddy's Indurated Fibre Ware** the old many-leaked, frail, soiled, ill-smelling, badly-looking, heavy wooden-ware travels to that founne from whence it will never more return.

**THE E. B. EDDY CO., HULL, QUE.**

**EDDY'S  
INDURATED  
FIBRE  
WARE**

This ware is made of wood pulp and moulded into **VESSELS OF EVERY DESCRIPTION.**  
**ALL IN ONE PIECE.**

**YEARS OF VARIED AND SUCCESSFUL EXPERIENCE**  
In the Use of **CURA**. We Alone own for all Dis-  
**FIVE METHODS**, that and Control, orders of



**FOR A LIMITED TIME**

**REAL HOPE FOR YOU AND YOURS.**

Don't brood over your condition, nor give up in despair. Thousands of the Worst Cases have yielded to our **HOME TREATMENT**, as set forth in our **WONDERFUL BOOK**, which we send sealed, post paid, **FREE**, for a limited time. **GET IT TO-DAY.** Remember, no one else has the methods, appliances and experience that we employ, and we claim the **MONOPOLY OF OUR WORK'S SUCCESS.** **ERIE MEDICAL CO., 64 NIASARA ST., BUFFALO, N. Y.**

**2,000 References. Name this paper when you write.**

**PATENTS Hotel Riendeau**

Creations and Re-issues secured, Trade-Marks registered, and all other patent causes in the Patent Office and before the Courts promptly and carefully prosecuted.  
Upon receipt of model or sketch of invention, I make careful examination, and advise as to patentability free of charge.  
With my office directly across from the Patent Office, and being in personal attendance there, it is apparent that I have superior facilities for making prompt preliminary searches, for the more rigorous and successful prosecution of applications for patent and for attending to all business entrusted to my care, in the shortest possible time.  
**FEE'S MODERATE**, and exclusive attention given to patent business. Information, advice and special references sent on request.  
**J. B. LITTELL,**  
Solicitor and Attorney in Patent Cases,  
Washington, D. C.  
Opposite U. S. Patent Office.

(Mention this paper)  
Journal de Dames et Demoiselles donne chaque semaine 15 à 52 gravures, de la dernière Mode de Paris. Chaque abonnée reçoit aussi douze *Romances et morceaux de Musique* pour piano, choisis dans les œuvres des grands maîtres—*douze patrons* de toilettes les plus nouvelles sont donnés gratuitement aux Abonnés; ces patrons coupés **GRANDEUR NATURELLE** sont toujours choisis dans les modes les plus nouvelles.  
Deux *manifiques feuilletons* d'un des auteurs français en renom. Une colonne ouverte aux "Questions et Réponses" offre à nos lectrices une occasion excellente de correspondre avec les éditeurs ou entre elle et de se renseigner mutuellement sur les mille choses qui sont du domaine de la mode.  
*Les Modes Françaises Illustrées* traitent les questions qui peuvent intéresser simultanément tous les membres d'une famille.  
Envoi d'un mandat de \$3.00 pour un an d'abonnement.  
"LES MODES FRANÇAISES ILLUSTRÉES"  
Montréal, Canada.

**AVIS**

M. Arsène Roch de la paroisse de Ste Elizabeth, donne avis aux cultivateurs qu'il possède un magnifique poulain sous poil brun pesant 1200 livres et ayant un bon train. Ce poulain qu'il a acheté de M. Norbert Dauphin de St-Norbert, sera au printemps mis au service des juments, chez le propriétaire à Ste Elizabeth, à des conditions faciles.

M. Roch possède aussi un cheval trotteur bien connu. Ce cheval n'a que quatre ans. Il sera aussi au service du public durant la saison du printemps.  
13 Mars, 1891.

**A LOUER**

Pour l'été ou pour l'année, deux magnifiques logements réparés à neuf et situés dans le plus bel endroit de la ville, sur la rue Edouard, en face du fleuve.  
Bain, closet et toutes les autres commodités dans la maison.  
S'adresser immédiatement à ce bureau.

**Ouverture de l'ancien Hotel St-Nicholas, Place Jacques-Cartier, Montréal.**

Le populaire hôtelier, qui a acquis une si longue expérience dans cet état difficile, **JOS. RIENDEAU**, a transporté son établissement à l'ancien hôtel St-Nicholas, Place Jacques-Cartier. Le nouveau local est à proximité du débarcadere des bateaux de la Cie du Richelien et d'Ontario, de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice, c'est-à-dire au centre même des affaires commerciales. Le nom de l'établissement ne sera pas changé: il portera toujours le nom de:

**HOTEL RIENDEAU.**

Cet hôtel est tenu sur un très bon pied et est au nombre des meilleurs hôtels de Montréal.

Magnifique table, bonnes chambres, liqueurs choisies, enfin tout ce qu'il faut pour faire un hôtel de première classe.

Allez à l'hôtel Riendeau une fois et ensuite vous ne voudrez jamais aller ailleurs.

**JOS. RIENDEAU,**  
Propriétaire.  
15 août 1890.

**CHANCRES & CANCERS.**

Le Dr Fleury de Lanoraie possède à l'heure qu'il est, un remède qui guérit infailliblement tous chancres et cancers.  
Il se sert d'emplâtres qui doivent être appliqués nécessairement par lui-même.  
Du moment qu'on s'apercevra de cette maladie, bien vouloir se hâter de l'en avertir immédiatement.  
18 Juillet 90.

**LS. BOURDELAIS**

St-Cuthbert  
— AGENT GÉNÉRAL DE —  
**Monuments Funèbres,**  
En Pierre, Marbre, Granit et Bronze Blanc.

**OUVRAGE GARANTIE.**

**CONDITIONS FACILES**  
—  
**M. BOURDELAIS** a une agence d'arbres fruitiers de toutes sortes, et aussi une agence pour moulins àoudre, orgues et pianos.  
Janvier 1891.

**ALLUMETTES**  
DE  
**EDDY**  
Telegraphes et  
Telephones  
**INFAILLIBLES. SANS DANGER. AGREABLES.**  
Chaque petit bois une allumette.  
Chaque allumette un coup sur.  
Pas de Mauvaise Odeur. Pas de Degouttement de Souffre.  
En vente partout. N'en acceptez pas d'autres.  
USINES A HULL, CANADA. ETABLIES 1851.

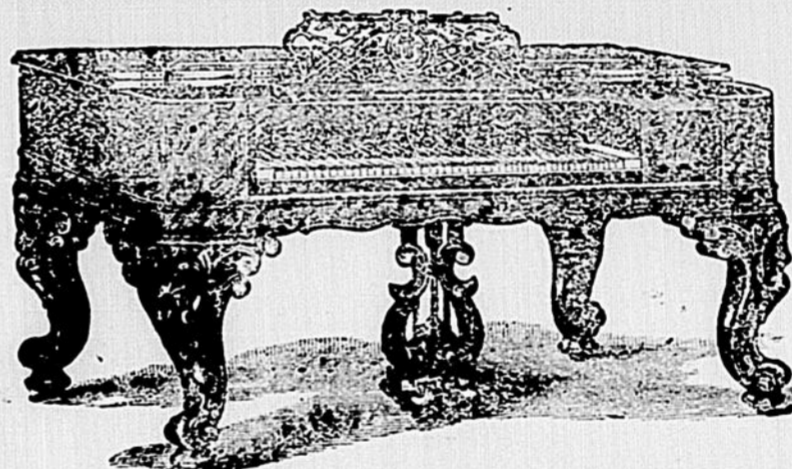
**BOISSEAU FRERES,**  
235 & 237, RUE ST-LAURENT,  
**MONTREAL.**

Nos importations du Printemps sont maintenant au complet et nous pouvons offrir toutes nos marchandises à meilleur marché que n'importe quelle autre maison.  
Nous recomons en vente comme occasion exceptionnelle: Un lot magnifique de **GANTS** de **KID** seulement 25 cents la PAIRE.  
**AUSSI**:—Satin couleur, seulement 29 cts; Satin Aurore, seulement 69 c.; Soie pongée unie, seulement 50 cts; Soie pongée imprimée, seulement 75c.; Satin sublime, toujours vendu \$1.00 à 69 cts; Serge française, toujours vendue 65 cts à 41 cts; Etoffs à robe depuis 10 cents la verge; Doublure pour robe à 5 cents la verge.  
N'ont jamais été à aussi bon marché:—Dentelles de tout choix, valeur 25 cents, vendues seulement 5 cts la verge; Bas cachemire, valeur 40 cts pour 25 cts.  
Nous recommandons comme extrême bas prix:— Nos Habillements drap faits sur mesure depuis \$8.00, et nos Pantalons à 2.25, 2.75 et 3.00.

**Boisseau Freres,**

235 & 237, Rue St-Laurent, — MONTREAL.

6 avril 1889.



**IL EST TRÈS FACILE AU PUBLIC D'ACHETER DE LA MAISON LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU,**

et que les pianos qu'ils vendent sont en usage dans le pays depuis nombre d'années. Tel que le célèbre piano **HARDMAN**, New-York, que nous vendons depuis 20 ans, **MARSHALL & WENDELL**, Albany, N. Y., depuis 30 ans et **STEVENSON & COE**, depuis l'existence de la fabrique. Les instruments sont beaucoup répandus dans les communautés religieuses, et dans l'élite de la société de la province de Québec.  
Comme par le passé nous vendons à termes faciles. Nous prenons les vieux instruments en échange. Ces pianos sont remis à neuf à notre atelier auquel sont employés les ouvriers les plus habiles. Catalogues fournis sur demande. Téléphone No. 1297.

**Laurent, Laforce & Bourdeau,**  
1637—Rue Notre-Dame—1637  
**MONTREAL.**  
20 SEPTEMBRE 1889.



**Romeo Roch,**

DE LA  
**VILLE DE BERTHIER,**  
AGENT DE  
**MACHINES AGRICOLES, Etc**  
venant de la célèbre manufacture **MASSEY** de **TORONTO.**  
Aura toujours en mains:  
Charrues, Faucheuses, Moissonneuses

Lieuses, Semoirs, Râteaux, Arracheurs et renchaussours de patates;  
Voitures d'été et d'hiver, etc, etc.  
Le tout à de bonnes conditions et à des prix excessivement bas.  
M. Roch aura aussi en mains tous les morceaux nécessaires pour réparer les instruments vendus.  
Berthier, 13 fév. 1891.—juo

**IMPRIMERIE de la GAZETTE de Berthier.**

On se chargera de faire toutes sortes d'impressions, telles que

Requis, Notices, Billets, Cartes de Visite, Lettres Funeraires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Cartes d'Affaires, Entêtes de Comptes, Pamphlets, Circulaires, Livres, Pamphlets, Entêtes de Comptes, Cartes d'Affaires, Blancs pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Requis.

On donnera une attention toute spéciale aux **FACTUMS.**

Le tout fait dans les derniers goûts et au plus bas prix.